

Guide des organisations médicales au sein de l'AP-HP

17/04/2013

« L'AP-HP a engagé un processus de réorganisation profonde de ses activités et de ses structures hospitalières, qui a entraîné en 2011, dans le cadre des orientations de son plan stratégique 2010-2014, la constitution de nouveaux groupes hospitaliers et une nouvelle configuration des pôles existants. La loi du 21 juillet 2009 « HPST » a confirmé le pôle hospitalo-universitaire comme l'élément structurant principal de l'organisation hospitalière aux plans médical, universitaire et de gestion. La fonction de « chef de pôle » a été redéfinie dans le sens d'un accroissement des responsabilités et de la composante managériale de la fonction ».

Sont abordés par ce guide des organisations médicales au sein de l'AP-HP l'organisation médicale en pôles mise en place à l'AP-HP, le management des pôles, le contrat de pôle, les délégations de gestion (Proposition de socle commun de responsabilité de gestion déléguée aux pôles) et la responsabilité du chef de pôle.

Consulter ici le guide des organisations médicales au sein de l'AP-HP